



## PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Bureau du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Délibération PNMM\_2016\_10

### Approbation du compte rendu de la séance du 18 novembre 2015

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-32, R. 334-35 et R. 334-36,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté conjoint n°13030 du 29 septembre 2015 portant nomination des membres du Conseil de gestion de Mayotte,

Vu le règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte approuvé par délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer,

#### **Article 1 :**

Le compte rendu de la séance du 18 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

La présidente du Parc naturel marin de Mayotte

Mme PAYET Bichara Bouhari



**Parc naturel marin de Mayotte**  
14 lot. Darine Montjoly  
ILONI  
97660 DEMBENI

**Réunion du Bureau du Parc naturel marin de Mayotte**  
**18 novembre 2015**  
*Compte rendu de séance adopté le 1<sup>er</sup> septembre 2016*

La séance est présidée par **Mme PAYET**, présidente du Parc naturel marin. Après avoir vérifié que le quorum est atteint, elle ouvre la séance.

Elle rappelle l'ordre du jour :

*Approbation du compte rendu de la séance précédente*

*Avis sur dossiers :*

*Demande de prélèvements du CUFR*

*Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral*

*Projet de STEP centre*

*Projet résorption d'habitat insalubre de Mtsamoudou*

*Projet de STEP/postes de relevage de Mtsamoudou*

*Avant-projet de programme 2016*

*dont point spécifique sur les projets pédagogiques*

*Points d'information :*

*Présentation des conclusions de l'enquête plaisance*

*Projet de rencontre et sortie en mer avec les élus et membres du Conseil de gestion*

*Finalisation du SDAGE et du programme de mesures*

*Avis technique rendu sur le projet de STEP lycée de Sada*

*Avancement de l'instruction de la demande d'autorisation de prospections pétrolières aux Glorieuses*

Le point sur le groupe de travail pêche de loisirs est annulé suite au report de la réunion de ce groupe de travail.

Le projet de compte rendu de la séance du **16/04/2015** a été transmis aux membres avant la séance.

**Mme PAYET** demande si ce projet appelle des observations. En l'absence d'observations, elle le soumet au vote.

**Le projet de compte rendu est approuvé à l'unanimité.**

*Avis sur dossiers*

---

Les avis techniques et les projets de délibération ont été transmis aux membres du Bureau avant la séance.

**Demande de prélèvements du CUFR**

**Mme PERRON** précise que le Parc a été consulté par la DMSOI le 18 septembre. Le Conseil de gestion n'étant pas constitué, une réponse d'attente a été formulée mais l'autorisation a été délivrée sans attendre l'avis du Parc.

Le projet consiste à étudier la diversité des micro-organismes présents sur différents poissons et invertébrés. Le CUFR souhaite prélever entre 8 et 16 individus de 50 espèces récifales les plus communes, non protégées : chirurgiens, demoiselles et poissons-clowns, perroquets, poissons-papillons, mérous, labres, poissons-globes, fusiliers, rascasses, gobies, sigans, mullets, apogons, rougets, ainsi que différents spongiaires, cnidaires (méduses et anémones), mollusques, crustacés et échinodermes (oursins et étoiles de mer). Les prélèvements de poissons seront faits en apnée avec arbalète de chasse sous-marine, en plongée autonome avec des petits filets verveux ou épuisette, et à la ligne depuis le bord ou en bateau. Les prélèvements d'invertébrés se feront sous forme de cueillette en plongée/apnée depuis une embarcation légère.

Tous les invertébrés seront remis vivants à l'eau après prélèvement. Les prélèvements se feront en novembre/décembre 2015 et tout au long de l'année 2016.

Le plan de gestion prévoit le développement de campagnes scientifiques visant à améliorer la connaissance sur les écosystèmes marins et leur fonctionnalité. Le projet du CUFR s'inscrit dans cet objectif.

Toutefois, l'autorisation délivrée mérite d'être complétée pour être explicite sur le fait que les prélèvements ne sont pas possibles dans les espaces protégés du lagon (Passe en S, Saziley, Ngouja, Mbouzi), ni pour les espèces protégées ou dont le statut de conservation est dégradé. Il est également nécessaire de limiter le nombre de spécimens prélevés par espèce de macro-organisme, et de préciser les conditions d'utilisation d'engins de pêche par nature interdits dans le lagon.

Une délibération est proposée pour faire compléter les prescriptions encadrant l'autorisation correspondante.

**M. BAUBET** demande si les prescriptions proposées posent problème à l'université.

**M. MASSEAU** demande si une communication est prévue vis-à-vis de la population. **M. BAUBET** suggère d'identifier le navire pour que les personnes qui les verraient faire ces prélèvements sachent que c'est une mission scientifique.

**Mme PERRON** précise que les prescriptions proposées sont les mêmes que lors de la précédente campagne et ne posaient pas de problème au CUFR. L'identification du navire sera suggérée au CUFR.

**M. BAUBET** demande si un bateau est dédié à ces prélèvements.

**M. DE ROLAND** confirme que le CUFR dispose d'un navire, qui sera utilisé pour ces prélèvements. Il précise par ailleurs que l'arrêté concerne les prélèvements de novembre et décembre 2015. Les prescriptions proposées seront intégrées dans l'arrêté autorisant les prélèvements 2016.

**M. MASSEAU** demande quand les résultats seront disponibles. **Mme PERRON** précise que le projet est financé par le Xème FED et se termine mi 2017. Tous les résultats devront donc être communiqués avant cette date.

En l'absence d'autre observation, **Mme PAYET** soumet la délibération au vote.

**La délibération est approuvée avec 6 voix pour et 1 abstention.**

### **Périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral**

**Mme PERRON** rappelle que la stratégie foncière élaborée par le Conservatoire en 2014 et 2015 et validée par le Conseil des Rivages de l'Océan Indien en janvier 2015, identifie pour Mayotte 2 080 ha de zones d'intervention où la maîtrise foncière par le Conservatoire apparaît comme souhaitable pour assurer une bonne protection des espaces littoraux.

Compte tenu de la pression foncière croissante et de la croissance urbaine à Mayotte, le Conservatoire souhaite mettre en œuvre rapidement sa stratégie foncière sur les terrains relevant du DPM pour pouvoir orienter ensuite ses efforts sur les acquisitions de terrains privés ou départementaux.

En 2004, 2007 et 2015, le Conservatoire du littoral s'est fait transférer en gestion ou attribuer 830 ha de DPM, dont 276 ha d'îlots, comprenant 392 ha de mangroves. Environ 470 ha d'espaces naturels de la ZPG ont également été identifiés en zone d'intervention dans la stratégie d'intervention foncière du Conservatoire.

Le projet consiste en l'affectation au Conservatoire du littoral de :

- 521 ha de DPM « mouillé » comprenant 248 ha de mangroves.
- 470 ha d'espaces naturels de la zone des pas géométriques (DPM « sec »).

Il s'agit de :

- 5 périmètres à créer (littoral de Mamoudzou, littoral de Bandréolé, Littoral de Kani-Kéli, presqu'île de Bouéni, littoral de Chiconi-Sada)
- 8 périmètres à étendre (baie de Dzoumogné-Longoni, bassin versant de Tsingoni, mangroves de la baie de Bouéni, pointe et îlots du Nord, pointes et plages de Saziley-Charifou, cratères de Petite-Terre, vasière des Badamiers, littoral de Dembéni)

Le projet d'affectation d'espaces naturels du DPM et de la ZPG au Conservatoire du littoral en faveur de leur protection s'inscrit pleinement dans les orientations de gestion du Parc. La délibération proposée correspond à un avis favorable.

**M. MASSEAU** demande s'il peut y avoir des interventions humaines dans ces zones.

**Mme PERRON** précise que les interventions du Conservatoire visent à préserver le littoral de l'urbanisation et des usages portant atteinte à l'environnement. Les activités humaines respectueuses sont donc possibles dans ces espaces.

**M. CHARPENTIER** confirme que l'objectif est surtout de bloquer l'urbanisation littorale, ce qui n'interdit pas les activités agricoles. Par exemple, sur la partie Est de Petite Terre, le Conservatoire du Littoral a contractualisé avec les exploitants pour avoir des pratiques compatibles avec les objectifs du Conservatoire : pas de brûlis, pratique du compostage...

**M. CHARPENTIER** est a priori favorable à ce que le Conservatoire puisse acquérir des terrains, mais s'inquiète de la façon dont c'est géré. L'acquisition n'a pas d'intérêt si on ne peut pas faire respecter les contraintes. Le Conservatoire acquiert des terrains mais n'a pas les moyens d'assurer la gestion. Par exemple à Saziley, il n'y a plus de garde depuis un an et demi.

**M. DAHALANI** demande qui est chargé de la gestion des sites du Conservatoire.

**Mme PERRON** précise que le Conservatoire achète les terrains et en délègue ensuite la gestion. A Mayotte, c'est le Conseil départemental qui est gestionnaire.

**M. BAUBET** note que personne n'arrive à faire respecter les règles ; on le voit aussi sur Petite Terre.

**M. CHARPENTIER** confirme et souligne que c'est encore pire à Mtsamboro.

**Mme PERRON** indique que ces difficultés sont bien identifiées par le Conservatoire. La convention confiant la gestion au Conseil départemental doit être renouvelée. Le Parc est sollicité officieusement pour contribuer à cette gestion, notamment sur les îlots. Il convient d'être vigilant pour ne pas se substituer au gestionnaire mais un travail en synergie est certainement possible. Le Conseil départemental sera associé si un partenariat se met en place en ce sens.

**M. DE ROLAND** souligne que certains usagers soulèvent la question de la légitimité de l'intervention des gardiens sur les plages. Sur certains sites, ils ne sont pas assez présents, sur d'autres, certains usagers trouvent qu'ils sont trop présents.

**M. BAUBET** estime qu'il ne faut pas financer des missions de l'Etat sur le budget du Parc.

**M. DAHALANI** juge indispensable que tous les acteurs qui ont des moyens se concertent pour les mutualiser. Il relate avoir vu ce week-end des personnes faire leur lessive en rivière en amont des zones de captages. Il note que c'est pourtant facile à contrôler, mais qu'il n'y a personne pour le faire.

**M. BAUBET** estime qu'il faut se concentrer sur ce qui peut encore être sauvé, comme les îlots pas encore occupés tels que Bandrélé ou Hanjangoua, et laisser les gros problèmes à ceux dont c'est la compétence.

**M. MASSEAU** demande si on a pu étudier la possibilité d'autoriser les pêcheurs à emmener les touristes sur les îlots pour diversifier leur activité. Cela avait été acté par le passé. Il est important de rencontrer à nouveau les COVIPM de Mtsamboro et Mtsahara pour finaliser les autorisations correspondantes.

**M. CHARPENTIER** confirme qu'il y a plusieurs années, les Affaires maritimes avaient fait des contrôles, qui avaient conduit à deux ou trois amendes. A partir de ce moment, il était prévu que des embarcations soient habilitées pour faire ces transports. Des années après, aucune embarcation n'est habilitée. Que faut-il pour être homologué ?

**M. MASSEAU** indique qu'une barque basée à Nyambadao est autorisée à faire l'aller-retour à l'îlot de sable blanc. La barque « Souvenir de Mayotte » est autorisée à aller à M'bouzi, aux quatre frères et à Mamoudzou. Elles ne sont autorisées que sur un trajet bien défini.

**M. DE ROLAND** répond que le transport de passagers ne peut être autorisé que pour un navire, un équipage et un trajet donnés. La difficulté est liée à l'immigration clandestine : il faut parvenir à distinguer ceux qui transportent des passagers légalement de ceux qui transportent des personnes en situation irrégulière.

**M. CHARPENTIER** confirme qu'il faut distinguer le transport de clandestins de celui de touristes à Mtsamboro, mais ce problème ne se pose pas pour Bandrélé ou Saziley.

**Mme PAYET** soumet le projet de délibération au vote. **L'avis favorable est adopté à l'unanimité.**

### Projet de STEP centre

**M. Eric BRENNER**, chargé de mission qualité de l'eau, présente le projet (voir fiche de présentation du projet).

Le projet est positif mais le dossier est très faible. La délibération proposée est un avis favorable sous réserve d'intégrer certaines prescriptions dans l'arrêté d'autorisation, portant sur le point de rejet, l'état initial des milieux récepteurs et les suivis des rejets et de leurs effets dans l'environnement.

**M. BAUBET** demande combien de foyers seront raccordés, en théorie, à cette station.

**M. BRENNER** précise que certains quartiers de ces trois communes restent en assainissement individuel. A terme, sur les trois communes, 45 000 habitants sont concernés par le raccordement.

**M. BAUBET** note que la structure est sous-dimensionnée par rapport à la population réelle.

**M. BRENNER** indique que le projet est en deux phases, avec une extension à échéance 2030.

**M. DALAHANI** demande si on a un retour d'expérience sur les choix techniques faits à Mayotte : ont-ils été éprouvés dans d'autres îles tropicales ?

**M. BRENNER** répond qu'il existe un réseau de réflexion dans le cadre du programme « solidarité eau », dans tout l'océan Indien. Pour la STEP centre, le système est classique et éprouvé. La difficulté principale résulte de la production de boues en fin de processus. Le schéma d'assainissement doit trouver des solutions de stockage ou de valorisation de ces boues. Aujourd'hui, la STEP Baobab envoie ses boues à la décharge de Dzoumogné. Il existe d'autres systèmes, comme les micro-filtres plantés, qui sont encore à éprouver.

**M. DAHALANI** note que les boues peuvent être valorisées en agriculture.

**M. BRENNER** confirme que la valorisation agricole est à l'étude avec la CAPAM. La valorisation énergétique est également étudiée avec l'ADEME.

**Mme PERRON** précise que la valorisation agricole doit respecter des contraintes réglementaires drastiques. Les sols destinés à l'épandage doivent respecter des caractéristiques géomorphologiques et agro-pédologiques précises. Ils doivent être éloignés des cours d'eau et des zones de captage. Concrètement, à Mayotte, les surfaces agricoles utiles susceptibles de recevoir des boues seront réduites, ne serait-ce que du fait des pentes importantes. Elles ne pourront suffire à l'élimination de boues produites par les STEP. Par ailleurs, les agriculteurs ne sont pas forcément d'accord pour recevoir ces boues sur leurs terrains, la qualité de leurs cultures étant susceptible d'être altérée par ces pratiques si elles ne sont pas maîtrisées. En métropole, certains industriels de l'agroalimentaire n'acceptent pas d'acheter des produits cultivés sur des terrains recevant des boues de station d'épuration.

**M. CHARPENTIER** est favorable aux stations d'épuration mais regrette le choix des sites d'implantation : en zone inondable pour Dembéni, dans un espace naturel superbe pour le projet de STEP de Tsingoni au niveau de la mangrove de Zidakani... La place est rare à Mayotte mais il faudrait rechercher des sites plus pertinents.

**Mme PAYET** s'étonne également du choix d'une zone inondable pour la station d'épuration de Dembéni et demande si les études préalables n'ont pas pris en compte cette situation.

**M. BRENNER** répond que c'est le cas mais face aux difficultés à trouver des surfaces suffisantes, c'est ce site qui a été choisi.

**M. MASSEAU** demande si le rejet en mer prend en compte le schéma régional de développement aquacole. Il souligne que des exploitants ont des projets de production de produits biologiques et se demande si l'obtention du label sera compatible avec un rejet de station d'épuration.

**Mme PERRON** répond que c'est tout l'intérêt du schéma de développement aquacole : rendre obligatoire la prise en compte des projets aquacoles par les autres projets de développement. Il serait donc utile d'approuver ce schéma pour qu'il soit pris en compte dans les études d'impact. Actuellement, en l'absence de schéma approuvé, il n'est pas possible réglementairement d'exiger cette prise en compte.

**M. CHARPENTIER** souligne que le raisonnement est aussi valable pour les boues : il faut préserver les possibilités pour les agriculteurs de cultiver bio.

**M. BRENNER** précise que l'avis proposé inclut une demande d'étude approfondie si un rejet en mer était envisagé.

**Mme MOLINIER** rappelle que sur la baie de Chiconi, on a actuellement 100% de rejets directs non traités. La station d'épuration ne pourra qu'améliorer la situation.

En l'absence d'autre observation, **Mme PAYET** soumet la délibération au vote.

**La délibération est approuvée avec 6 voix pour et 1 abstention.**

#### **Projet résorption d'habitat insalubre de Mtsamoudou**

**M. Eric BRENNER** présente le projet (voir fiche de présentation du projet). Il est proposé un avis favorable.

En l'absence d'observation, **Mme PAYET** soumet la délibération au vote.

**L'avis favorable est adopté à l'unanimité.**

#### **Projet de STEP/postes de relevage de Mtsamoudou**

**M. Eric BRENNER** présente le projet (voir fiche de présentation du projet). Il est proposé un avis favorable.

**M. CHARPENTIER** note que ce ne sera pas un luxe qu'il y ait enfin de l'assainissement sur ce secteur. La qualité de l'eau de la plage de Mtsamoudou n'est pas surveillée par l'ARS ; si elle l'était, il y a fort à parier que ce ne serait pas bon. Il se demande toutefois s'il est vraiment pertinent d'investir pour seulement 1 500 habitants.

**M. BRENNER** indique qu'il faut effectivement avoir pour objectif de rassembler les flux, mais le coût des réseaux nécessaires impose parfois de limiter ces regroupements. La gestion des postes de refoulement sur de gros regroupements pose aussi des difficultés. Le schéma d'assainissement a donc retenu cette option de très petite station pour Mtsamoudou.

**M. MASSEAU** est étonné de l'installation des bassins de relevage en bordure de mer exposés à de nombreux dangers comme les cyclones et tsunamis.

**M. BRENNER** répond que pour Mtsamoudou, la station est à 60 m d'altitude ; il n'y a donc pas de risque de ce point de vue. D'habitude, les postes de refoulement, en point bas de réseau, sont prévus pour être exposés à ce type de risque : il s'agit de cuves étanches, qui peuvent être submergées. Généralement, l'apport des effluents est aussi stoppé lors d'un événement de ce type. Si ce n'était pas le cas et en cas de panne du relevage pendant plus de 2 heures, le trop-plein pourrait effectivement se déverser dans le milieu naturel.

**M. BAUBET** demande combien il y a d'habitants à Mtsamoudou. **M. BRENNER** doit vérifier le nombre mais précise que la station est dimensionnée pour répondre aux besoins jusqu'en 2025.

En l'absence d'autre observation, **Mme PAYET** soumet la délibération au vote.

L'avis favorable est adopté à l'unanimité.

### *Avant-projet de programme 2016*

---

Mme PERRON commence par présenter le contexte budgétaire. Le budget prévisionnel 2016 de l'Agence s'élève à 23 M€ de charges de fonctionnement. C'est un budget contraint qui amène à différer la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions du projet de Contrat d'objectifs et de performance 2015-2017. Il correspond à une dotation stable, dans un contexte où les dépenses sur projets, mais aussi les dépenses de masse salariale et les charges courantes devraient continuer à progresser pour faire face aux missions dévolues à l'Agence.

Le plafond d'emploi attribué à l'Agence pour 2016 est de +1 ETPT. Ce plafond est un facteur limitant pour la constitution des équipes des parcs naturels marins notamment. La masse salariale est calibrée de manière à financer l'intégralité des ETPT sous plafond alloués à l'Agence, ainsi qu'un nombre de postes hors-plafond limité au niveau constaté fin 2015. Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale diminuent de 1,784 M€ par rapport à 2015 (soit -14%).

Les priorités prévues au sein du programme de travail 2016 de l'Agence pour les mettre en adéquation avec les moyens attribués nécessitent, au niveau des Parcs :

- de différer la création des Parc naturel marin dans le Golfe normand-breton, en Corse et en Martinique
- de reporter les travaux d'élaboration du plan de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
- de ne pas engager d'actions, autre que l'élaboration du plan de gestion, sur le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon
- de différer l'entrée en phase réellement opérationnelle du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale qui disposera d'un plan de gestion en fin d'année
- de limiter le budget du Parc naturel marin des Glorieuses à son fonctionnement courant, les seules actions mises en œuvre étant financées par le programme FED
- **de diminuer d'environ 20% les capacités d'engagement des Parcs naturels marins de Mayotte et d'Iroise**
- **de renoncer en 2016 au déploiement de l'équipe des Parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses (3 ETP primordiaux).**

Ainsi la dotation envisagée pour le Parc naturel marin de Mayotte s'élèverait à **700 k€** pour les nouveaux engagements 2016, hors masse salariale et charges courantes.

Le Conseil d'administration de l'Agence se réunit la semaine prochaine. Les présidents des Parcs et les autres membres du CA seront amenés à se prononcer sur ce budget prévisionnel.

Les actions phares initiées ou poursuivies en 2016 seraient les suivantes.

## **Connaissance**

- Mise en œuvre du tableau de bord du Parc, finalisation des protocoles, calcul des indicateurs, diffusion des résultats du tableau de bord au conseil de gestion
- Poursuite des soutiens aux projets de recherche : thèse grands dauphins, expérimentation capacité épuratoire de la mangrove Malamani, prévision des impacts de l'aquaculture sur sites propices et évaluation de la capacité de charge
- Poursuite réseau d'observateurs Tsiôno et mise en service de la V2 du site internet correspondant
- Suivis environnementaux : sondes multi-paramètres qualité de l'eau, prélèvements et analyses de l'eau, holothuries, herbiers, suivi de la vitalité et de la composition des peuplements des récifs coralliens, suivi des populations de tortues marines et coordination de l'intégration des données Mayotte à la base de données régionale TORSOOI, appui à la mise en œuvre de l'observatoire des oiseaux côtiers
- Amélioration des connaissances sur courantologie et la circulation des masses d'eau du lagon
- Poursuite du Système d'information halieutique
- Pré-identification des ZFH de Mayotte sur la base des connaissances empiriques des pêcheurs
- Poursuite de l'évaluation des peuplements récifaux par l'utilisation de systèmes vidéo et mise en place d'un suivi des stocks halieutiques in situ
- Etude et recherche de co-financements pour un projet de marquage des thons dans le périmètre du Parc pour mieux connaître leurs migrations, en vue d'une mise en œuvre en 2017

## **Mise en valeur et sensibilisation**

- Publication du guide des usagers du Parc
- Poursuite de la sensibilisation des professionnels et plaisanciers aux pratiques respectueuses d'observation des mammifères marins : renouvellement des chartes des professionnels et plaisanciers et évolution vers une labellisation
- Formations et sensibilisation aux pratiques de pêche durable auprès des pêcheurs dans les villages
- Soutien technique et financier aux projets pédagogiques soutenus dans le cadre d'un appel à projets : *cf présentation à suivre*
- Sortie en DVD de la série des dessins animés du Fundi du lagon
- Acquisition d'un bus pédagogique équipé pour la sensibilisation / concertation dans les villages
- Mise en place de signalétique et outils de sensibilisation dans les lieux très fréquentés (convention en cours avec l'aéroport, gares maritimes, pontons plaisance...)
- Evènements : Premières bulles au pays du corail et Défi du fundi (découverte des activités nautiques pour les jeunes Mahorais et course de pirogues)
- Réalisation d'une série de 6 films courts (3 mn) pour une diffusion sur Mayotte 1<sup>ère</sup> de messages pratiques clefs pour l'appropriation du milieu marin et ses enjeux par différentes catégories d'usagers
- Réalisation d'un film pédagogique sur la mise en place du projet de réserves tournantes pour la pêche aux poulpes

## **Développement durable**

- Entretien régulier du parc de mouillages du Parc, suivi de la fréquentation, suivi écologique
- Poursuite du programme d'instrumentation d'une palangre horizontale afin d'améliorer la connaissance de la ressource et à terme la technique de pêche
- Eco-conception d'une embarcation pour la pêche hauturière, adaptée aux conditions et exigences locales des pêcheurs et du centre de sécurité maritime : conception en concertation avec les pêcheurs ;

recherche des sources de financements pour le prototype (sous réserve des perspectives de financement FEAMP)

- Recherche d'un nouveau mode de fabrication pour la pirogue traditionnelle mahoraise, en la faisant évoluer vers un concept simple, accessible, bon marché et éco-conçu
- Mise au point d'un matériau alternatif à l'utilisation du *porites* pour la fabrication des masques de beauté (fonctionnalités équivalentes, composition maîtrisée et facilement reproductible, analyses prouvant l'innocuité pour la santé humaine)
- Mise en place effective de réserves tournantes en concertation avec les pêcheurs des villages sur 2 sites pilotes : Mzouazia et Mtsahara
- Poursuite du projet offre touristique *djarifa* avec les pêcheuses de Mzoizia pour permettre aux pêcheuses de valoriser leur savoir-faire traditionnel en accueillant des touristes ou des villageois qui souhaitent découvrir leur pratiques légalement et dans des bonnes conditions

### **Contrôle et protection**

- Approbation et mise en œuvre du document de gestion de la passe en S
- Contrôle du respect de la réglementation sur la pêche et la préservation des espèces et des espaces naturels marins
- Animation des PNA en faveur des tortues marines et du dugong
- Animation du REMMAT : gestion, suivi et prévention des échouages de mammifères marins et de tortues marines
- Lutte contre les principales menaces liées aux activités humaines pour les tortues : braconnage, attaques de tortues marines par les chiens errants, pêche accidentelle

**M. PASSE** demande si le Parc poursuivra son soutien au Festival de l'image sous-marine. **Mme PERRON** confirme que c'est prévu.

**M. MASSEAUX** précise que pour le projet d'instrumentation de palangre, il sera nécessaire d'utiliser un ordinateur du Parc lors de l'embarquement des agents du Parc. Il rappelle également que quand on communique sur les Glorieuses, il faut faire en sorte que ce ne soit pas attractif. Le but n'est pas d'augmenter la fréquentation.

**Melle VERDOUX**, chargée de mission éducation à l'environnement nouvellement affectée au Parc, présente un point spécifique sur les projets pédagogiques. Le Parc a lancé comme chaque année un appel à projets pédagogiques à la rentrée et valide les projets retenus en novembre, ce qui fait que le budget alloué à ces projets passe toujours en inéluctables pour l'année suivante. Le succès de ces partenariats ne se dément pas et nous avons cette année 55 projets recevables, pour un budget global de 164 k€, en très forte augmentation par rapport à l'an dernier : 31 projets retenus pour 79 k€. L'ensemble des projets concerne 2 400 élèves bénéficiaires. La cible des jeunes paraît prioritaire ; aussi est-il proposé d'essayer d'accompagner au maximum ces projets, en assurant notamment toutes les sorties de sensibilisation sur le terrain, qui représentent un budget conséquent en moyens humains et financiers (90 k€)... Pour l'accompagnement financier des projets, il est proposé de diminuer les interventions, par exemple en ne prenant plus en charge de matériel photo/vidéo et de transports terrestres, en sélectionnant les meilleurs projets parmi les plus coûteux selon « retour sur investissement ».

Il était prévu de présenter les résultats de la sélection mais une journée de jury a dû être reportée en raison de la grève donc les résultats définitifs ne sont pas disponibles. Il est cependant demandé au Bureau de valider les principes de sélection car ce projet représentera un important engagement financier pour 2016.

**M. PASSE** souligne que de plus en plus d'établissements scolaires présentent des productions réalisées dans le cadre de cet appel à projets au Festival de l'image sous-marine.

**Mme PERRON** précise qu'il lui paraît préférable d'être sélectifs sur les projets de productions audiovisuelles, afin de privilégier les productions de qualité professionnelle, valorisables, plutôt que de multiplier les images amateurs difficilement réutilisables en tant qu'outil de sensibilisation.

**Mme PERRON** précise que le Parc assure toujours de nombreuses interventions en classe, que ce soit dans le cadre des projets retenus ou en dehors, à la demande des établissements. **Mme MOLINIER** indique que le Parc arrive toutefois à la limite de ce qu'il peut proposer compte tenu des ressources humaines disponibles.

**M. CHARPENTIER** propose, compte tenu des espoirs relatifs à l'augmentation du budget, de fixer un pourcentage consacré aux projets pédagogiques.

**M. BAUBET** souligne l'importance de sensibiliser la jeunesse.

**M. CHARPENTIER** demande des précisions sur la répartition des projets entre collège et lycée. **Melle VERDOUX** répond que 17 collèges, 1 projet regroupant un collège et un lycée, 3 lycées, 2 SESSAD, les Scouts et Guides de France, l'UEAJ et 7 écoles ont au moins un projet sélectionné.

**M. MASSEAU** demande s'il y a d'autres sources de financements. **Melle VERDOUX** répond que l'établissement doit contribuer a minima à hauteur de 20% du budget global. Cela inclut la valorisation du temps passé par enseignants. Certains projets bénéficient de financements d'autres partenaires.

**Mme PAYET** estime qu'il faudra se battre pour obtenir un budget en cohérence avec le programme d'actions 2016 du Parc.

**M. BAUBET** propose de prévoir un budget de 130 / 140 k€.

**M. DE ROLAND** note que 100 k€ correspondraient déjà à une progression énorme par rapport à l'année précédente alors que le budget global est beaucoup plus contraint. Notre priorité serait donc tout à fait claire.

**M. CHARPENTIER** demande si le Parc pourra fonctionner si on n'a finalement que 700 k€ dont 100 k€ affectés à ces projets. **Mme PERRON** estime qu'il sera possible pour les chargés de mission de consacrer du temps à la recherche de financements et de reporter certaines actions à l'année suivante.

**M. MASSEAU** estime qu'il ne faut pas restreindre le volet relatif aux projets pédagogiques.

**A l'issue de ces échanges, le Bureau approuve un budget global de 120 k€ consacrés aux projets pédagogiques en 2016.**

### *Points d'information*

---

#### **Enquête plaisance**

**Mme MOLINIER** présente les conclusions de l'enquête plaisance, réalisée en régie par le Parc en 2014/2015 pour mieux connaître la flotte et le profil des plaisanciers. *Cf présentation ppt.*

**M. BAUBET** note que l'année 2008 correspond à l'arrivée de sociétés important des bateaux. Le pouvoir d'achat de la clientèle potentielle a diminué.

**M. DE ROLAND** appelle l'attention sur la réutilisation frauduleuse des papiers de navires anciens qui sont remplacés, ce qui explique qu'une part du renouvellement n'apparaisse pas dans les statistiques officielles.

**M. MASSEAUX** demande si les loueurs sensibilisent leurs clients aux règles d'approche et à la réglementation.

**Mme MOLINIER** répond que le Parc les a informés et leur a mis de la documentation à disposition mais n'a pas vérifié si cette sensibilisation était effective. Il faudra une piqûre de rappel.

### **Rencontre élus**

**Mme PERRON** présente le projet de rencontre et sortie en mer avec les élus et membres du Conseil de gestion. Le Parc a organisé l'an dernier une sortie destinée aux élus. Etaient invités les maires, conseillers généraux, députés et sénateurs. 15 élus ont participé, tous maires ou adjoints de 9 communes. Après la découverte du lagon, un temps d'échange était organisé.

Cette année, il est proposé de séparer les deux temps, dans la même semaine, celle du 15 février : un temps en salle à Dembéni, à la mairie ou l'université, avec pour objectif d'impliquer les élus dans la préservation du milieu marin et le développement durable des activités. On y présenterait les résultats de l'enquête sur le Parc conduite en octobre / novembre, un aperçu de l'état de santé du lagon, un bilan sur le braconnage de tortues, un échange sur la pêche durable et les retombées commerciales et alimentaires de la préservation du milieu marin. Le deuxième temps, le dimanche 21 février, consistera en une sortie en mer avec un objectif de découverte et de sensibilisation.

**GT pêche de loisirs** : Point annulé suite au report de la réunion du GT en raison des mouvements sociaux. Le Parc a demandé à l'UTDMSOI, organisatrice de la réunion, d'inviter le représentant des pêcheurs en pirogue et de solliciter les propositions des membres avant la réunion.

### **Finalisation du SDAGE et du programme de mesures**

**M. BRENNER**, chargé de mission qualité de l'eau, précise que le SDAGE et le programme de mesures sont en phase finale d'approbation puisque le Comité de bassin devrait l'approuver lors de la prochaine séance du 26 novembre. Le Parc avait émis un avis favorable avec de nombreuses réserves à prendre en compte dans la version finale. Les documents finalisés ont été reçus le 16 novembre. L'essentiel des remarques ont été intégrées.

### **Avis technique rendu sur le projet de STEP lycée de Sada**

**M. BRENNER** présente le projet et indique que l'équipe technique du Parc a formulé un avis favorable, le nouveau conseil de gestion n'étant pas constitué et le dossier ne justifiant pas une consultation officielle (très petite station, faibles impacts).

### **Avancement de l'instruction de la demande d'autorisation de prospections pétrolières aux Glorieuses**

**Mme PERRON** indique que la consultation sur la demande d'APP dans la ZEE des Glorieuses fait ressortir deux avis conformes défavorables des deux parcs naturels marins, deux avis simples favorables, assortis d'un certain

nombre de réserves et de recommandations, du Préfet de la Réunion et de l'IFREMER, et un avis simple favorable tacite de la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de l'écologie.

Sur la base de ces avis, le Préfet des TAAF a émis le 14 septembre 2015 un avis défavorable à la demande, au regard de la forte sensibilité de la zone sollicitée et des approximations du dossier présenté.

Selon les informations qui ont été communiquées au Parc, le Bureau exploration et production des hydrocarbures du MEDDE prépare un arrêté de rejet de la demande, qui devra être signé par les ministres en charge des mines (Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique).

En l'absence d'autres questions, **Mme PAYET** propose de choisir la période pour la prochaine réunion du Conseil de de gestion, avec pour ordre du jour principal l'approbation du rapport d'activité 2015 et du programme d'action 2016. Le Bureau retient la première quinzaine de février. Les commissaires du Gouvernement seront consultés sur leurs disponibilités.

**Mme PAYET** remercie les participants et lève la séance à 12h20.



### **Présents**

#### **Membres du bureau du parc naturel marin**

Mme Bichara Bouhari Payet, présidente

M. Régis Masséaux, vice-président

M. Jack Passe, vice-président

M. Michel Charpentier, vice-président

M. Abdou Dahalani, vice-président

M. Pierre Baubet, représentant des professionnels

M. Nicolas De Roland, représentant M. Serge Chiarovano, représentant des services de l'Etat

#### **Equipe du Parc**

Cécile Perron, directrice

Julie Molinier, directrice-adjointe

Eric Brenner, chargé de mission qualité de l'eau

Sophie Verdoux, chargée de mission éducation à l'environnement

### **Membres non représentés**

#### **Membres du bureau du parc naturel marin**

M. Ahmed Soihili, représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements

M. Abdou Bacar Idaroussi, représentant des associations d'usagers

M. Ali Madi, représentant des associations de protection de l'environnement (**excusé**)

M. Sylvain Bonhommeau, représentant des personnalités qualifiées

#### **Commissaires du gouvernement**

M. le Préfet de Mayotte

M. le Préfet de la Réunion, représentant de l'Etat en mer dans la zone maritime du sud de l'océan Indien